

Saint-Adolphe-d'Howard, le 12 avril 2022

À l'attention des propriétaires d'embarcation nautique motorisée,

Objet : Nouvelle procédure d'achat de la vignette saisonnière - Saison 2022

Cette année, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard met en place une nouvelle procédure d'achat des vignettes en informatisant la réception du formulaire et des documents à fournir. Cette amélioration vise à faciliter l'accès des citoyens au service et à rendre l'émission de votre vignette plus rapide

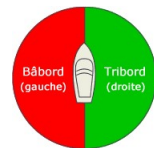
Vous trouverez l'information relative à ce processus simplifié à la page suivante.

Pour tout renseignement supplémentaire à l'égard de cette nouvelle procédure, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au debarcadere@stah.ca ou par téléphone 819-327-2044.

TARIFICATION DES VIGNETTES 2022		Moteur à essence et électrique	Non-motorisé
<input type="checkbox"/>	Propriétaire contribuable (résidence principale ou secondaire)	115 \$/annuel	Gratuit Lavage obligatoire
<input type="checkbox"/>	Locataire annuel (bail de location 1 an)		
<input type="checkbox"/>	Visiteur (non-contribuable et non-résident)	325 \$ / journalier	

Le coût de la vignette inclut notamment : le lavage gratuit obligatoire, la présence d'une patrouille nautique ainsi que les équipements de signalisation nécessaires à assurer la sécurité lors de la pratique de vos activités nautiques.

IMPORTANT



- **LA VIGNETTE DOIT ÊTRE APPOSÉE À BÂBORD SUR L'EMBARCATION.**
- **UNE PREUVE DE LAVAGE DE L'EMBARCATION SERA EXIGÉE AU MOMENT DE LA MISE À L'EAU.**
- **LES VIGNETTES JOURNALIÈRES SONT EN VENTE DIRECTEMENT AU DÉBARCADÈRE.**
- **UNE PROCURATION EST REQUISE SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE DE L'EMBARCATION.**

Bonne saison de navigation

Daniel Audet, directeur Service sécurité publique et incendie
Responsable Nautique
Saint-Adolphe-d'Howard

NOUVELLE PROCÉDURE D'ACHAT EN LIGNE POUR LA VIGNETTE NAUTIQUE - SAISON 2022

EN LIGNE:

1. **Téléchargez** le formulaire disponible sur notre site web au <https://www.stadolpheedhoward.qc.ca> sous l'onglet « Nautique » : [Ici](#)
2. **Complétez** le formulaire PDF avec vos informations (le programme Adobe Acrobat Reader est nécessaire pour compléter le formulaire numérique);
3. **Appuyez** sur « **ENVOYER** », dans l'entête du formulaire, une page courriel s'ouvrira avec, en pièce jointe, votre formulaire PDF rempli **OU Enregistrez** le formulaire complété sur votre ordinateur;
4. **Numérisez** les **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**;

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AU COURRIEL :

- Certificat d'immatriculation de l'embarcation émis par Transport Canada **valide pour 2022**
- Preuve de résidence (comptes de taxes, bail annuel)
- Relevé de service au nom du locataire (locataire annuel seulement)

À noter : Toute fausse déclaration peut entraîner la révocation automatique du permis d'accès au lac.

5. **Envoyez** le formulaire complété et les documents obligatoires par courriel à l'adresse suivante : vignette@stah.ca

VOUS RECEVREZ UN AVIS DE CONFIRMATION LORSQUE VOTRE VIGNETTE SERA ÉMISE

6. Après avoir reçu votre confirmation, **présentez-vous** au débarcadère (1920 chemin du Village) muni d'**une pièce d'identité avec photo**, vous pourrez alors :
 - ✓ Signer votre formulaire vignette
 - ✓ Payer votre permis d'accès (chèque/débit)
 - ✓ Récupérer votre vignette.

N.B. En dehors des heures d'ouverture du débarcadère, vous pourrez récupérer votre vignette à la réception de l'Hôtel de Ville au 1881 chemin du Village.

INFORMATIONS ET CONTACTS:

Consulter les heures d'ouverture du débarcadère pour la saison 2022 : [Ici](#)

Consulter le dépliant nautique : [Ici](#)

Consulter le dépliant *Surveillance ta vague !* : [Ici](#)

HÔTEL DE VILLE : 819-327-2044
info@stah.ca

DÉBARCADÈRE : 819-327-3544
debarcadere@stah.ca

SÉCURITÉ PUBLIQUE : 819-327-5335

